

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**  
**1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mercredi 10 avril 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 10 avril

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :**2 avril 2019**

et qu'elle a été faite le

**2 avril 2019**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, Mme Laure VALENTIN **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château** : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigny** : Mme Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Montmirey-la-Ville** : M. Christian MIGNOT **Our** : M. Didier VUILLIN **Pagney** : Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés : **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre** : M. Olivier MATHEVON, M. Rémy MARTIN **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Orchamps** : M. Christian RICHARD, M. Denis JEUNET **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Rouffange** : M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian GIROD

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier MATHEVON (DAMPIERRE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

Mandataires : M Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 44**Présents** : 32**Absents suppléés** : 3**Absents excusés** : 9Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**Délibération n°**  
**DCC2019\_04\_076****Objet** :AAP Economie Circulaire :  
Convention DREAL

## AAP ECONOMIE CIRCULAIRE : CONVENTION

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a proposé à la Communauté de Communes Jura Nord de participer à un projet sur le sujet de l' « Economie territoriale durable et documents de planification ». Ce projet expérimental s'articule autour de deux axes :

1. Mobiliser les acteurs du territoire pour la co-construction d'actions concrètes d'économie territoriale durable en utilisant l'outil *Eco-création* développé par la DREAL, le Pays Dolois et le Grand Auxerrois en 2018.
2. Formuler des propositions d'intégration de ces actions, dans la mesure du possible, dans les documents de planification (Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou Plan Climat Air Energie Territorial) et produire des documents de synthèse visant à outiller les territoires pour créer des documents de planification (PLUI et PCAET) intégrant l'économie circulaire afin d'en favoriser l'essaimage.

La DREAL Bourgogne Franche-Comté a été retenue en février 2019 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour expérimenter ce projet sur 2 territoires.

Jura Nord, Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte souhaite mener une réflexion et une animation avec les acteurs économiques du territoire pour développer des projets d'économie circulaire durables. En parallèle, Jura Nord mène un travail de concertation pour la réalisation de son PLUI, et souhaite adapter le développement de son territoire aux enjeux de la transition énergétique. La Communauté de Communes a donc souhaité pouvoir être accompagnée par la DREAL sur ces sujets.

Le Générateur Bourgogne Franche-Comté a été choisi par la DREAL pour réaliser l'animation des deux territoires identifiés, à l'aide de l'outil *Eco-création*. Jura Nord doit donc faire acte de candidature auprès du Générateur Bourgogne Franche-Comté pour bénéficier de cet accompagnement et travailler à l'émergence de projets collectifs d'économie circulaire sur son territoire.

La DREAL Bourgogne Franche-Comté financera l'accompagnement du Générateur Bourgogne Franche-Comté auprès du territoire pour cette 1<sup>ère</sup> phase d'animation.

### **A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la convention avec la DREAL,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce projet.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 37

Contre : 1

Abstention : 0





# ANNEXE

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le 16/04/2019

ID : 039-243900560-20190410-DCC2019\_04\_076-DE



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Mission Régionale Climat Air Energie  
Département Cohérence des Politiques Energie Climat

**\* PROJET \***

## CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT

Année de gestion : 2019

Opération : Déploiement de la phase 1 du dispositif Générateur BFC sur la CC Jura Nord

Montant total de l'opération : 10 000 € TTC

Montant de la participation de l'État : 10 000 € TTC

Imputation budgétaire : BOP 159 « Expertise, information géographique et météorologie », action 10

Appel à projets 2019 du Commissariat Général au Développement Durable du Ministère de la transition écologique et solidaire – axe 2 « économie verte »

Imputation comptable : sous action : 159-10-04 - code activité : 015910010204

Origine : Budget du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

Service instructeur : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche Comté (DREAL)

Responsable du suivi de l'opération : Pauline Cousinat

Bénéficiaire : CC Jura Nord

Adresse : 1 Chemin du Tissage, 39700 Dampierre

Statut : EPCI – SIRET : 24390056000034

**ENTRE :**

**L'ETAT**

**Représenté par Monsieur le Préfet de Bourgogne Franche Comté**

Dont le service instructeur, correspondant unique du bénéficiaire est la **Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement** de Bourgogne-Franche-Comté – Mission Régionale Climat Air Energie – 17E rue Alain Savary, 25 000 Besançon

ci-après désigné par la « **DREAL** »

**ET**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD, ayant son siège 1 Chemin du Tissage, 39700 Dampierre,**

**Représenté par ..... M ....., élu référent**

ci-après désigné par « **CC Jura Nord** »

la DREAL et la CC Jura Nord sont ci-après désignés collectivement par les « **Parties** »

**Il est convenu ce qui suit :**

## PREAMBULE :

L'économie circulaire<sup>1</sup> est identifiée dans le Plan Climat national du 6 juillet 2017 (axe 6) et dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 (titre IV) comme un des leviers pour réduire largement et efficacement les émissions de gaz à effet de serre et pour protéger l'économie française par rapport à la disponibilité des ressources. Dans ce contexte, une Feuille de Route Economie Circulaire a été publiée en avril 2018. Elle a pour objectif de transformer l'économie française en une économie 100 % circulaire par le déploiement de 50 mesures, parmi lesquelles la mesure 43 « Généraliser et pérenniser l'action territoriale autour de l'économie circulaire ».

Dans ce contexte, la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, service de l'État qui assure le déploiement des politiques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en région, a été retenue lauréate d'un appel à projets Economie verte lancé en 2019 par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) ouvert aux services déconcentrés de l'Etat.

L'objectif général du Projet « Economie territoriale durable et documents de planification » (ci-après désigné le « **Projet** ») est l'expérimentation autour de l'articulation entre économie territoriale durable et démarches de planification. Il s'articule autour de deux axes :

- 1/ mobiliser tous les acteurs du territoire pour la co-construction d'actions concrètes d'économie territoriale durable en utilisant l'outil *Eco-création* de la DREAL ;
- 2/ formuler des propositions d'intégration de ces actions, dans la mesure du possible, dans les documents de planification (Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou Plan Climat Air Energie Territorial) et produire deux documents de synthèse visant à outiller les territoires pour créer des documents de planification (PLUi et PCAET) intégrant à l'économie circulaire, et favoriser ainsi l'essaimage.

Le projet «Economie territoriale durable et documents de planification» comprend la collaboration de 2 communautés de communes engagées dans un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en tant que territoires d'expérimentation.

La **CC Jura Nord**, située dans le département du Jura, est l'autre communauté de communes ayant manifesté son intérêt pour le Projet et dont le PLUi est également en cours d'élaboration. La CC Jura Nord est engagée dans une démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) accompagné par l'Ademe et a participé au parangonnage entre le Pays Dolois et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois autour de la construction de politiques d'économie territoriale durable. La CC Jura Nord est également engagée dans des démarches Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv).

Le projet ayant été retenu et la CC Jura Nord ayant formalisé son engagement dans la démarche par une délibération (voir ANNEXE 1), les Parties ont décidé de conclure une convention fixant les conditions et modalités de leur collaboration.

<sup>1</sup>Dans la définition de l'Ademe communément admise en France, l'économie circulaire comprend 7 piliers:

- L'approvisionnement durable
- L'éco-conception
- L'écologie industrielle et territoriale
- L'économie de la fonctionnalité
- La consommation responsable
- L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente / achat / don d'occasion
- La prévention, la gestion et le recyclage des déchets

#### **ARTICLE 1 / Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Economie territoriale durable et documents de planification ». Dans le cas de la CC Jura Nord, le document de planification concerné par la phase 2 est le PLUi.

#### **ARTICLE 2 / Durée de la convention**

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature et prendra fin le xxx (à discuter avec le GBFC et la CC Jura Nord).

#### **ARTICLE 3 / Autres parties prenantes**

La DREAL a mis à disposition l'outil de mobilisation *Eco-création*, créé grâce à un financement CGDD 2017-2018, au collectif Générateur BFC dans le cadre d'une charte d'utilisation de l'outil. La structure franc-comtoise du Générateur BFC, **Franche-Comté Active**, est en conséquence identifiée pour mener à bien la phase de mobilisation du Projet, dans le cadre de la phase 1 du dispositif Générateur BFC. Une convention de prestation lie la CCVS et Franche Comté Active dans le cadre de cette démarche (voir ANNEXE 2).

La **CC des Vosges du Sud (CCVS)**, située dans le département du Territoire de Belfort, est l'une des communautés de communes ayant manifesté son intérêt pour le Projet et dont le PLUi est en cours d'élaboration. La CC des Vosges du Sud est accompagnée dans sa démarche d'élaboration de PLUi par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB). Dans ce cadre, des ateliers ont été réalisés, dont les comptes-rendus sont disponibles sur <http://www.autb.fr/urba/plui-ccvs.html>. Par ailleurs, la compétence déchets de la CCVS est assurée par le SICTOM de la zone Sous Vosgienne, qui est un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage accompagné par l'Ademe. Enfin, la CCVS fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Ballon des Vosges, grâce auquel elle est engagée dans une démarche Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv) et Opération Grand Site sur le Ballon d'Alsace. Il est à noter que le PNR du Ballon des Vosges est également porteur du déploiement de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » et du programme EcoOparc, qui ne sont pas spécialement déployés en partenariat avec la CCVS à ce jour.

La CCVS et la CC Jura Nord travailleront en parangonnage dans le cadre du Projet. Chacune de ces collectivités est liée à la DREAL dans le cadre de ce Projet par une convention telle que la présente.

Les **Directions Départementales des Territoires (DDT)** sont les services de l'État qui assurent le déploiement des politiques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans les départements, notamment pour ce qui est du Conseil au Territoire et de la planification. La DREAL a souhaité les associer à la mise en œuvre du projet sus-mentionné. Dans le cadre du Projet, les chargés de mission Nouveaux Conseillers au Territoire pourront fournir leur appui au territoire. Les chargés de mission planification des DDT apporteront quant à eux leur expertise dans le cadre d'un groupe de travail qui :

- formulera des propositions d'intégration des actions d'économie territoriale durable dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC Jura Nord en cours d'élaboration et
- produira un document de synthèse visant à outiller les territoires pour créer des PLUi intégrant l'économie circulaire.

#### **ARTICLE 4 / Engagements des Parties**



- 4 -

La **DREAL** s'engage à apporter à la CC Jura Nord le financement nécessaire à la phase 1 du dispositif Générateur BFC visant à l'animation de la dynamique de mobilisation des acteurs du territoire pour la co-construction d'actions concrètes d'économie territoriale durable, tel qu'indiqué à l'article « Financement », sous réserve du respect de la présente convention.

La DREAL s'engage par ailleurs à apporter une expertise en planification et à animer un groupe de travail qui formulera des propositions d'intégration des actions d'économie territoriale durable dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC Jura Nord en cours d'élaboration, si possible avant le 31 décembre 2019, et produira un document de synthèse visant à outiller les territoires pour créer des PLUi intégrant l'économie circulaire.

La DREAL s'engage en outre à coordonner le Projet et à participer activement au déploiement du Projet en collaboration avec les territoires.

La **CC Jura Nord** s'engage à réaliser la phase 1 du dispositif Générateur BFC, dont l'engagement est formalisé et cadré par la signature d'une convention de prestation avec Franche Comté Active (voir ANNEXE 2).

Cette démarche est financée par l'État dans le cadre de l'appel à projets 2019 du Commissariat Général au Développement Durable du Ministère de la transition écologique et solidaire – axe 2 « économie verte », sur le BOP 159 « Expertise, information géographique et météorologie ». Dans ce contexte, il est demandé que le déploiement de la phase 1 du dispositif Générateur BFC soit réalisé selon les orientations méthodologiques suivantes :

- parangonnage entre les 2 communautés de communes ;
- cadrage de la mobilisation tenant compte des opportunités identifiées lors des précédents diagnostics réalisés sur les territoires ;
- mobilisation la plus large possible :
  - \* activation des réseaux pré-existants sur le territoire ;
  - \* sollicitation d'un panel d'acteurs issus d'horizons variés, notamment du monde économique (industrie, agriculture, tertiaire, ESS), du monde hospitalier, du monde éducatif, des administrations et de la société civile (citoyens) ;
- focus sur une ou plusieurs des thématiques suivantes de l'économie circulaire: gestion durable des ressources, circuits locaux, allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation), intensité d'usage des produits (économie collaborative ou de la fonctionnalité), valorisation des biodéchets, valorisation des déchets du BTP.

La CC Jura Nord s'engage à constituer un comité de pilotage partenarial incluant notamment la DREAL et la DDT qui se réunira en tant que de besoin tout au long de l'expérimentation.

La CC Jura Nord s'engage à identifier un élu référent.

La CC Jura Nord s'engage à mettre à disposition les moyens matériels et humains nécessaires au déploiement de la démarche, notamment :

- Mise à disposition de salles pour le bon déploiement du projet ; impression, envoi des invitations et publicité nécessaire à la mobilisation des acteurs ; organisation des rencontres...
- Travail en parangonnage avec la CCVS, pour laquelle elle consacrera 3 jours de travail. Inversement, la CCVS s'engage à travailler en parangonnage avec la CC Jura Nord et à consacrer 3 jours de travail à la CC Jura Nord ;
- Participation au groupe de travail qui formulera des propositions d'intégration des actions d'économie territoriale durable dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC Jura Nord



en cours d'élaboration et produira un document de synthèse visant à outiller les territoires pour créer des PLUi intégrant l'économie circulaire. Elle y consacrer 2 jours.  
- Participation à la réalisation du bilan quantitatif et qualitatif et au comité de pilotage de fin de projet.

#### **ARTICLE 4 / Modalités de communication**

Le bloc marque du Préfet de Région doit être obligatoirement apposé sur tous les supports de communication relatifs au Projet, en respect de sa charte d'application (voir ANNEXE 3).

L'autorisation d'apposer le logo ou de mentionner « avec le soutien de la Préfecture de Bourgogne Franche Comté » sur les supports, documents, affiches, imprimés divers et dans les fichiers électroniques que le bénéficiaire diffuse ou publie dans le cadre de la réalisation du Projet doit être demandé pour chaque utilisation ou série d'utilisations. La demande spécifique est faite dans des délais compatibles avec son instruction.

La CC Jura Nord autorise la DREAL à communiquer sur le Projet sur tout support approprié, et notamment sur internet, dans des documents de synthèses et lors des journées thématiques qui pourraient être organisées.

La DREAL s'engage à n'avoir aucun usage commercial des éléments éventuellement fournis par la CC Jura Nord. Un droit d'exploitation lui est autorisé pour l'ensemble des publications non commerciales sous réserve d'une mention de l'auteur sur chaque élément.

#### **ARTICLE 5 / Financement**

Au titre de sa participation au projet, la DREAL versera à la CC Jura Nord un montant de subvention de 10000 € TTC (dix mille euros toutes taxes comprises), correspondant à la phase 1 du dispositif Générateur BFC indiqué dans la convention de prestation signée entre la CC Jura Nord et le Générateur BFC (voir ANNEXE 2).

Le versement de la somme susvisée se fera par virement bancaire au compte de la CC Jura Nord.

COORDONNEES BANCAIRES DE LA CC Jura Nord : à compléter


Ce versement se fera selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la réception de la convention de prestation entre la CC Jura Nord et Franche Comté Active signée
- le solde à la suite de la réception d'un bilan quantitatif et qualitatif et d'un comité de pilotage de fin de phase avec le territoire

#### **ARTICLE 5 / clauses de résiliation**

La présente convention prend fin selon les conditions à l'article 2, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sous un préavis de trois (3) mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cette dénonciation n'entraîne une quelconque compensation de l'une ou l'autre des

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le 16/04/2019



ID : 039-243900560-20190410-DCC2019\_04\_076-DE